



Anael finance ws Modification des écritures

Documentation utilisateur

© Copyright 2019 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael finance ws Numéro de version

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : 26 mars 2020

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document.....	5
Pré-requis	5
Documents liés	5
Historique du document	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Modification des autres zones	7
Chapitre 2 Copie / Modification / Annulation de pièce	11
Fonction « Annulation » de la pièce	12
Fonction « Copie » de pièce	14
Fonction « Modification » de pièce.....	18
Cas Particuliers.....	20

À propos de ce manuel

A partir de la consultation des comptes, l'utilisateur peut, sous certaines conditions, modifier

- certaines zones qui ne sont pas purement comptables au sens strict (date d'échéance, moyen de paiement, code flux, ...) sur des mouvements de comptabilité générale et auxiliaire, c'est la « modification de ligne »
- certaines zones purement comptables, (comptes, montants,...), annuler ou copie une pièce, c'est la « modification de pièce ».

Ces mises à jour, contrôlées et historisées, sont détaillées dans les chapitres suivant.

Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Info Anael Finance Ws

Périmètre du document

N/A

Pré-requis

Aucun

Documents liés

Aucun

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Octobre 2010	Brigitte Quevedo	Création document
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word
3.0	Avril 2016	Brigitte Quevedo	Ajout cas des cas particuliers
4.0	Juin 2019	Claudie ENEZ	V4R5 : Copie et/ou Modification : Contrôle des lignes détail du guide de saisie
4.1	Décembre 2019	Claudie ENEZ	V4R5 : Modification du contrôle des lignes de guide en cas de copie ou de modification de pièce

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com/> pour créer un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail de Support Infor. Pour accéder à la documentation, cliquez sur **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de documentation.

Si vous avez des commentaires au sujet de la documentation Infor, vous pouvez envoyer un e-mail à documentation@infor.com.

Chapitre 1 Modification des autres zones

1

Cette fonction dite de « Modification des autres zones » accède sous certaines conditions **aux lignes d'une pièce** par le bouton  « Modification » à partir de l'onglet « Résultat » de la consultation tiers ou Consultation des comptes généraux :

- des comptes généraux
- des tiers
- des recherches d'écritures

Les zones accessibles en modification, sur les écritures non lettrées/soldées (comptables ou extracomptables) sont les suivantes :

- libellé
 - libellé complémentaire
 - date d'échéance
 - moyen de paiement
 - code événement
 - code cycle
 - Bon à payer
 - code flux
 - responsable
 - niveau de relance
 - date de relance
 - banque (de règlement)
 - RIB
 - tiers payeur
 - tiers livré
 - Zones affectation 1 à 5
 - Zone statistique 15
 - Zone statistique 20
 - date de livraison
 - date de valeur
- tant que la ligne n'est pas prise en compte dans le workflow des BAP

La mise à jour des autres zones est effectuée directement dans les tables, sans générer d'écritures dans le brouillard. Seuls les cumuls des flux sont recalculés après modification du code flux.

Les zones suivantes sont historisées dans la table de « traçabilité des autres zones »

FMMODIFZONE, par date et utilisateur de mise à jour, avec les valeurs avant et après modification :

- Date d'échéance
- Moyen de paiement
- Code événement
- Code flux
- Code cycle
- Responsable
- Niveau de relance
- Date de relance
- Bon à payer
- Banque (de règlement)
- RIB
- Tiers payeur
- Tiers livré

Jours	Période	N° d'entr	Référence document	Date	Compte	Auxiliaire	Tiers	Débit	Crédit	Libellé écriture	Moyen de	Date échéance
50	201407	1582	CHG380	07/07/2014	411110	C	C350		989.47	Client France		
70	201409	1204	APFJ333	11/09/2014	411110	C	C350	9 178.00		ELODIE AND CO	PS	11/10/2014
70		1197	PJ082014	11/09/2014	411110	C	C350	795.00		ELODIE AND CO	PS	11/10/2014
70		1198	APFJ007	15/09/2014	411110	C	C350	951.00		ELODIE AND CO	PS	15/10/2014
70		1206	APFJ150914	15/09/2014	411110	C	C350	575.00		ELODIE AND CO	PS	15/10/2014
70	201410	1201	APFJ1111	21/10/2014	411110	C	C350	571.00		ELODIE AND CO	PS	21/10/2014
70	201701	17000118	FV50	15/01/2017	411110	C	C350	10 000.00		ELODIE AND CO	4	15/02/2017
70		17000119	FV50	20/01/2017	411110	C	C350	20 000.00		ELODIE AND CO	4	18/02/2017
70		17000138	X0MP001	27/01/2017	411110	C	C350	75 000.00		module 508	4	21/10/2018
70		17000120	FV50	28/01/2017	411110	C	C350	5 000.00	0.00	VENTE MODULE PAM	4	27/02/2017
70		17000139	X0MP002	29/01/2017	411110	C	C350	6 000.00		ecrit diff 7e	4	17/07/2018
80R	201709	17000203	DC201709	30/09/2017	411110	C	C350		110.37	DCNR à fin 201709	4	
80R	201710	17000219	DC201709	01/10/2017	411110	C	C350		110.37	DCNR à fin 201709	4	
80	201712	17000722	0000000272	31/12/2017	411110	C	C350	6 922.83		Fact pénalité 0000000		31/12/2017

Exemple de modification

Modification des autres zones

FR French (France) Help

Modification des autres zones

Société	CE291 - SOCIETE INFOR	Etablissement	0008 - AGENCE DE BASTILLE
Compte général	411110 - Clients France	Auxiliaire	C - AUX CLIENTS
Tiers	C350 - ELODIE AND CO	Ville	PARIS
Adresse	15 rue des rosiers bâtiment A01	Moyen de paiement	4 - Lettre chèque
Téléphone		Code statistique 2	
Mode calcul échéance	01 - 30 jours OK	Journal	70 - VTE DE BIENS ET SERVICES
Code statistique 1		Numéro de la version extra-comptable	
N° d'enregistrement	17000120	Montant en devise	5 000,00
Référence document	FV920	Date comptable	28/01/2017
Type des écritures	C	Date du document	27/01/2017
Montant	5 000,00	Type de pièce	FAC - FACTURE
Devise	EUR - EURO	Libellé complémentaire	
Libellé écriture	SAVIR - BOULEVARD DES	Moyen de paiement	4 - Lettre chèque
Date échéance	27/02/2017	Responsable	
Événement	L3 - PFI de contrat	Date de relance	31/12/2017
Code cycle		Code RIB	B - B
Niveau de relance	1 - 1er rappel fact	STAT 15	VTE GROUPE
BAP	Sans Top BAP	STAT 20	
Banque de domiciliation		Payeur	
Code flux		Tiers livré	
Affectation 1		Date de livraison	
Affectation 2		Date de valeur	
Affectation 3		Centre sur ligne tiers	
Affectation 4		Demière période de comptabilisation CCA hors exercice	
Affectation 5			
Pré-létrage	17000120		
Dates de validité CCA	Au		
Dernière période de comptabilisation CCA sur exercice			

Chapitre 2 Copie / Modification / Annulation de pièce

2

Cette fonction de « modification de pièce » est accessible par 3 boutons à partir de l'onglet « **Pièce** » dans la consultation (comptable ou extracomptable) :

- des journaux
- des tiers
- des comptes généraux
- des centres analytiques
- des recherches d'écritures

Les boutons sont les suivants

-  Annulation de pièce
-  Copie pièce
-  Modification de pièce



The screenshot shows the 'Consultation des Tiers' window with the 'Pièce' tab selected. The table below represents the data visible in the interface.

Journal	Période	Sous période	N° d'enregistrement	Date	Compte général	Ana	Débit	Crédit
							Somme = 15,00	Somme = 15,00
1	72	201003	FR820	05/03/2010	411110		150,00	0,00
2	72	201003	FR820	05/03/2010	445720			10,00
3	72	201003	FR820	05/03/2010	700999			140,00

L'**annulation** de la pièce consiste à :

- générer dans le brouillard la pièce d'extourne,
 - en inversion de signe si les signes négatifs sont autorisés, sinon en inversion de sens
 - en marquant certaines zones dans l'écriture d'origine et dans l'écriture de destination de façon à ce que ces pièces ne soient pas extraites lors de traitements internes du produit (règlements auto, relevés clients, ...)

La **copie** de la pièce consiste à :

- générer une nouvelle pièce dans FMRESERVE avec les mêmes éléments que la pièce copiée pour passer ensuite sur chaque ligne et valider la pièce dans le brouillard.
- Le bouton copie amène l'utilisateur sur la saisie d'écritures comme s'il chargeait une pièce, les zones et les lignes arrivent renseignées à l'identique de la pièce copiée, avec possibilité de les modifier. Il ne s'agit pas d'une copie stricte mais d'une facilité de saisie par copie.

La **modification** de la pièce consiste à :

- effectuer à la fois une annulation et une copie de pièce, autrement dit
 - la pièce d'origine est extournée par l'annulation de pièce' et
 - la modification se fait par mise à jour de la pièce générée par 'copie de pièce'
- la validation d'une pièce découlant de la modification ne peut se faire que dans le brouillard (pas de mise en réserve possible). Lors de la validation, seuls les boutons « enregistrer l'écriture » et « fermer cette fenêtre » sont proposés. « Fermer cette fenêtre » annule complètement la transaction, sans aucune mise à jour.
- Le brouillard (et le marquage des lignes d'origine) est mis à jour en même temps pour la pièce d'annulation et pour la nouvelle pièce. Il est impossible d'enregistrer l'annulation si l'enregistrement de la nouvelle pièce ne peut pas être effectuée (si anomalie de contrôle pièce lors de la validation par exemple).

Fonction « Annulation » de la pièce

Pour pouvoir être annulée, la pièce d'origine

- ne doit contenir aucune ligne tenue dans les verrous
- doit être sur un exercice ouvert et une période au moins doit être ouverte sur l'exercice
- doit être sur un exercice non clôturé 'en provisoire' (qui n'a pas fait l'objet de RAN auxiliaire) si elle contient un compte de bilan auxiliarisé
- ne doit pas être sur un journal de RAN (pas d'accès au bouton dans ce cas)
- ne doit pas contenir de ligne lettrée/soldée (DLETTTRAGENW doit être à null)
- ne doit pas contenir de ligne avec la référence affectation 3 renseignée
- ne doit pas contenir de ligne associée à une ligne dans le portefeuille d'effets (FMFORTEFEUILLE)

Si ces conditions sont remplies,

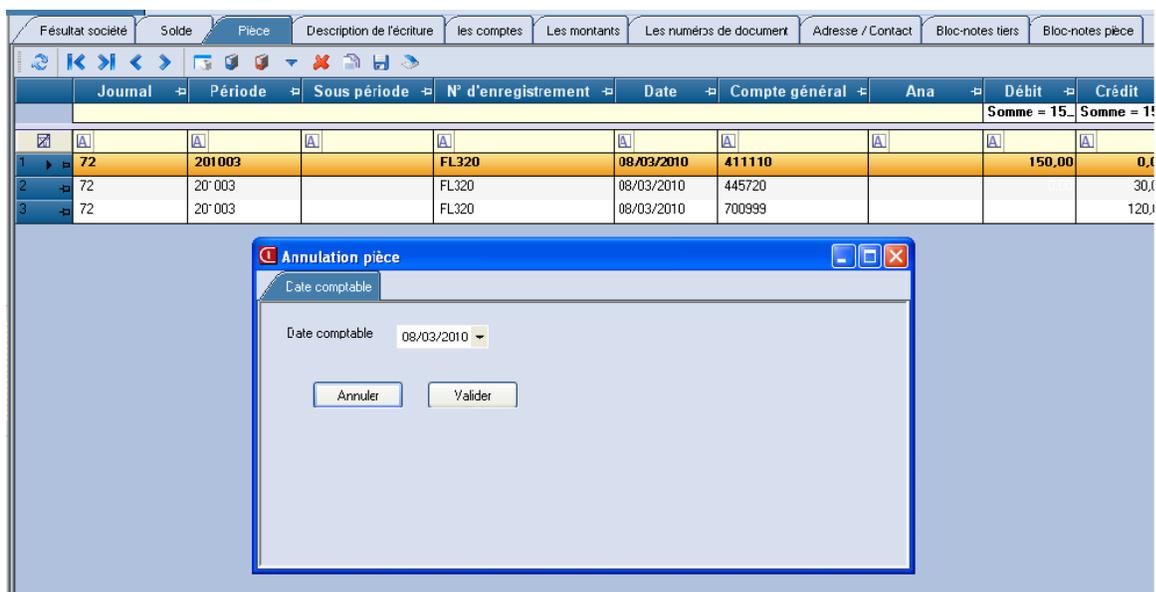
- ouverture d'une fenêtre pour renseigner la date comptable de l'extourne, pré positionnée avec la date de la pièce à annuler si la période est ouverte, sinon avec le 1^{er} jour de la première période ouverte sur l'exercice. L'utilisateur peut modifier cette date si elle correspond bien à une période ouverte **de l'exercice**.
- L'annulation est générée à l'identique de la pièce d'origine (sauf sens ou signe et date comptable/période) si tous les éléments des lignes et de la pièce sont valides sur la nouvelle période.
 - Si l'annulation est impossible, un message d'erreur mentionnant la raison est affiché

Lorsque l'annulation est effectuée :

- les lignes de la pièce d'origine
 - sont marquées dans la référence affectation 3 avec un n° automatique 'ANNxxxxx' - Racine ANN + n° auto du type de traitement M de la table des numéros par traitement FPNUMTRT.

- les lignes lettrables sont lettrées (DLETTRAGNW, DATLETR avec date du jour et DATHAUTLET avec la date comptable de la pièce d'annulation)
- la pièce d'annulation est générée dans le brouillard
 - avec les mêmes lignes que la pièce d'origine et les mêmes informations (y compris TAFEC3 et les 3 zones lettrage) sauf pour les zones suivantes :
 - période et date si la période d'annulation est différente de la période d'origine
 - les montants, avec le signe inversé si les paramètres généraux de la société le permettent, sinon à l'identique et c'est le sens qui est inversé
 - Les numéros et date de relance (ainsi que d'autres zones) sont réinitialisés
- si la gestion de la TVA sur encaissements est activée, la validation du brouillard ne génère pas l'OD automatique de TVA sur les pièces contenant ANNxxxxx dans la référence affectation 3, puisque l'OD y figure déjà.

Dans le cas de « **l'Annulation d'une pièce** », le programme ne contrôle pas les lignes de guide de la pièce comptable par rapport au paramétrage du guide de saisie. L'annulation est possible quel que soit le paramétrage du guide de saisie au moment de l'annulation.



Cliquer sur « Valider » pour annuler la pièce

Fonction « Copie » de pièce

Pour pouvoir être copiée, la pièce d'origine

- ne doit pas être sur un journal de RAN (pas d'accès au bouton)

Si toutes les conditions référencées précédemment sont réunies, l'accès au bouton « Copie » est autorisé. Si aucune anomalie n'est constatée, la copie de pièce peut être effectuée.

Lors de la « copie de pièce », le paramétrage des lignes détail du guide de saisie est désormais contrôlé. En effet, les lignes détail du guide ont pu être modifiées entre la saisie de la pièce d'origine et la copie de la pièce. Si des modifications de paramétrage sont constatées, alors le traitement affiche le message suivant : « Les lignes de guide de saisie ont été changées ». La copie de la pièce devient alors impossible car la saisie des écritures se base sur les lignes détail du guide de saisie.

La copie de pièce consiste à :

- créer une nouvelle pièce à l'identique de celle que l'on copie à deux exceptions près :
 - sans copier les lignes d'OD de TVA qui ont été générées automatiquement par le brouillard dans les journaux de règlement (qui ont 'A' dans CINTERNE). La validation du brouillard générera l'OD si nécessaire lors de la validation de cette nouvelle pièce.
 - sans copier les lignes d'autoliquidation de TVA générées automatiquement par le brouillard en cas de TVA intracommunautaire. La validation du brouillard générera l'OD d'autoliquidation si nécessaire sur cette nouvelle pièce
 - La nouvelle pièce étant vierge de tout traitement, de nombreuses zones sont réinitialisées
- amener automatiquement l'utilisateur en saisie de pièce, sur le tableur d'entête comme en chargement d'une écriture en réserve.
- laisser l'utilisateur effectuer des modifications de ligne pour
- valider la pièce, en contrôlant *l'intégrité des données par rapport au paramétrage au moment de la validation (qui a pu évoluer depuis la saisie de la pièce d'origine)
 - A la validation, la pièce peut être mise à jour indifféremment en réserve ou dans le brouillard
- Aucune mise à jour n'est effectuée sur la pièce à l'origine de la copie

Lors d'une « Copie de pièce », si la pièce d'origine a été comptabilisée à partir d'un guide de saisie, le programme s'assure que les « lignes détail du guide » affectées sur la pièce comptable existent encore dans le paramétrage du guide de saisie.

Si une des « lignes détail du guide » (obligatoire ou facultative) affectée à la pièce comptable n'existe plus dans le paramétrage du guide de saisie détail, **la copie** de pièce devient alors impossible. Un message bloquant s'affiche dans ce cas. En effet, le traitement « Copie de pièce » repasse par la saisie des écritures, et se base sur les mêmes paramètres du guide détail utilisés pour la saisie de la pièce d'origine. En cas d'anomalie, le traitement affiche le message suivant : (NB : les paramètres présentés dans l'exemple sont ceux d'INFOR).

22368 : Les lignes de guide de saisie ont été changées !.

Société : CEZ01

N° Interne : 201911211446370000

Journal : 70

Guide de saisie : GD

La ligne de guide HT7A n'existe plus

La ligne de guide HT7B n'existe plus

La ligne de guide HT7C n'existe plus

Si une des lignes détail du paramétrage de guide de saisie a été supprimée, le code de cette ligne détail est automatiquement rappelé dans le message d'anomalie.

Le message bloquant s'affiche comme suit :

The screenshot displays the Infor FMS Anael Finance 4.5.0.48 interface. The main window shows a journal entry list with columns for 'Jour', 'Période', 'Sous', 'N°', 'Date', 'N° d'ordre', 'Réf. Do', 'Date écrit', 'Compte', 'Auxil', 'Tiers', 'Débit', 'Crédit', 'Libellé', 'TVA', 'Type pièce', 'Pré-lettrage', 'N° lettrage', and 'Date éché'. The list contains multiple entries for the period 201706, with dates ranging from 15/06/2017 to 15/06/2017. A dialog box is overlaid on the interface, displaying the following error message:

Les lignes de guide de saisie ont été changées!
 Société : CE201
 N° interne : 20191125122410000
 Journal : 70
 Guide de saisie : GD
 La ligne de guide HT7B n'existe plus
 La ligne de guide HT7C n'existe plus

The dialog box also includes a 'Vérifier l'impact du message' field with the value '2236' and an 'OK' button.

Le bouton « Copie » à partir de la même pièce que dans l'exemple précédent amène directement sur l'écran suivant :

Tableau des écritures affichées dans l'interface :

Journ	Période	Sous	N°	N° d'entre	Ref. Do	Date écrit	Compte	Auxil	Tiers	Débit	Credit	Libelle	TVA	
										Somme : 5 000.00	Somme : 13 333.34			
70	201701		1	28/01/2017	17000120	FV520	27/01/2017	411110	C	C350	5 000.00	0.00	VENTE MODULE PAIETR	
70	201701		2	28/01/2017	17000120	FV520	27/01/2017	445725	C	C350		833.33	ELODIE AND CO	4
70	201701		3	28/01/2017	17000120	FV520	27/01/2017	700500				4 166.67	ELODIE AND CO	4
70	201701			28/01/2017	17000120	FV520	27/01/2017	700500				4 166.67	ELODIE AND CO	
70	201701			28/01/2017	17000120	FV520	27/01/2017	700500				4 166.67	ELODIE AND CO	

Le programme se positionne sur l'entête de la saisie des écritures :

Informations de l'entête de la saisie des écritures :

- Société : CEZ01 - SOCIETE INFOR
- Etablissement : 0008 - AGENCE DE BASTILLE
- Journal : 70 - VTE BIENS ET SERVICE
- Guide saisie : 99 - VTE: TTC TVA HT
- Date comptable : 28/01/2017
- Date document : 28/01/2017
- Numéro d'enregistrement : COP210
- Devise : EUR - EURO
- Cours : 1.000000000
- Type pièce : FAC - FACTURE
- Type d'écriture : Comptable
- Libellé de l'écriture : VENTE MODULE PAIE TR88
- Flux :
- Date livraison :
- Responsable :
- Cycle de validation :
- Exercice : 2017 - Exercice 2017
- Période : 201701 - JANVIER 2017

- Modifier les zones si nécessaires (exercice, période, ...)
- Renseigner les zones obligatoires

Ensuite il faut se positionner sur l'onglet « Détail » de la saisie des écritures afin d'enregistrer la copie de la pièce.

The screenshot shows the 'Fiche de saisie des écritures' window in the 'Détail' tab. The table below represents the data visible in the interface:

Établi	Référence	N° Ligne	N° axe a	N° Ligne	Compte	Auxil	Tiers	Libellé	Débit	Crédit	Montant en devise	Devise	Moyen	Date échéance
									Somme : 9 166,67	Somme : 833,33				
0008	COP1210	1		0	411110	C	C.350	VENTE MODULE PAIE TR55	5 000,00	0,00	5 000,00	EUR	4	27/02/2017
0008	COP1210	2		0	445725			VENTE MODULE PAIE TR55	0,00	833,33	-833,33	EUR		4
0008	COP1210	3		0	700500			ELODIE AND CO	4 166,67	0,00	4 166,67	EUR		4

Below the table, the 'FMRÉSERVE' section shows 3 Enregistrements(s) and 3 Enregistrements(s) affichés(s) with a total of 8 333,34.

The detailed form for the selected entry (line 3) includes the following fields:

- Code ligne: HT7
- Compte général: 700500 - VENTES GROUPE
- Auxiliaire: [empty]
- Tiers: [empty]
- Libellé de l'écriture: ELODIE AND CO
- Libellé complémentaire: [empty]
- Montant débit: 4 166,67
- Montant crédit: [empty]
- Montant débit (devise): 4 166,67
- Montant crédit (devise): [empty]
- Moyen de paiement: [empty]
- Code de TVA: 4 - Tx TVA 20 %
- Régime de TVA: Encaissement
- Date échéance: [empty]
- Flux: [empty]
- Devise: EUR - EURO
- Cours: 1,000000000
- Bon à payer: [empty]
- Centre sur ligne tiers: [empty]
- Etablissement: 0008 - AGENCE DE BASTILLE
- Tiers payeur: [empty]
- Tiers livré: [empty]

Fonction « Modification » de pièce

Si toutes les conditions référencées précédemment sont réunies, l'accès au bouton « Modification » est autorisé. Si aucune anomalie n'est constatée, la modification de pièce peut être effectuée.

La **modification** consiste à faire à la fois **une « annulation » et une « copie »** et par conséquent à

- effectuer tous les contrôles et poser les verrous de l'annulation
- marquer la pièce annulée dans les fichiers historiques
- générer la pièce d'extourne (d'annulation) dans le brouillard
- générer la nouvelle pièce contenant les modifications dans le brouillard (la date comptable de la pièce modifiée doit être supérieure ou égale à la date comptable de la pièce d'extourne). A l'enregistrement de la pièce, seulement les boutons 'Enregistrer l'écriture' et 'Fermer cette fenêtre' sont proposés, il est impossible de laisser la pièce en réserve
- Toutes ces actions sont dépendantes l'une de l'autre et sont effectuées simultanément.

Lors d'une « Modification de pièce », si la pièce d'origine a été comptabilisée à partir d'un guide de saisie, le traitement s'assure que les « lignes détail du guide » affectées sur la pièce comptable existent encore dans le paramétrage du guide de saisie.

Si une des « lignes détail du guide » (obligatoire ou facultative) affectées à la pièce comptable n'existe plus dans le paramétrage du guide de saisie détail, **la modification** de pièce devient alors impossible. Un message bloquant s'affiche dans ce cas. En effet, le traitement « Modification de pièce » repasse par la saisie des écritures, et se base sur les mêmes paramètres du guide détail utilisés pour la saisie de la pièce d'origine. En cas d'anomalie, le traitement affiche le message suivant : (NB : les paramètres présentés dans l'exemple sont ceux d'INFOR).

22368 : Les lignes de guide de saisie ont été changées !.

Société : CEZ01
N° Interne : 201911211446370000
Journal : 70
Guide de saisie : GD
La ligne de guide HT7A n'existe plus
La ligne de guide HT7B n'existe plus
La ligne de guide HT7C n'existe plus

Si une des lignes détail du paramétrage de guide de saisie a été supprimée, le code de cette ligne détail est automatiquement rappelé dans le message d'anomalie.

Le message bloquant se présente comme suit :

The screenshot displays the Sofis FMS Anael Finance 4.5.0.48 interface. The main window shows a ledger with columns for date, account, and amount. A dialog box is overlaid on the screen, displaying the following text:

Sofis FMS Anael Finance
 Les lignes de guide de saisie ont été changées!
 Société: CE201
 N° interne: 2019120121001000
 Journal: 70
 Guide de saisie: 025
 La ligne de guide H17C, n'existe plus
 La ligne de guide H17C, n'existe plus

The dialog box also includes a 'Vérifier la message: 22188' field and an 'OK' button.

Cas Particuliers

Journaux à extourne automatique sur P+ n

La pièce d'extourne est générée automatiquement à la validation du brouillard. Une fois enregistrée dans les historiques comptables, aucune zone permet de lier la pièce d'origine à la pièce d'extourne correspondante sur une période suivante.

Aussi, à partir d'une pièce enregistrée dans un journal à extourne automatique :

- La **suppression** de pièce **ne générera pas** de pièce d'extourne automatique sur la période suivante à la validation du brouillard mais seulement la pièce d'annulation.
- La copie, comme la saisie d'une nouvelle pièce, générera 2 pièces : la pièce copiée sur P et son extourne sur P+n
- La modification générera 3 pièces, annulation de la pièce d'origine sur P + la pièce modifiée sur P + son extourne sur P+n.

En conclusion, si suppression ou modification d'une pièce d'un journal à contrepassation automatique, il faut aussi supprimer l'autre pièce (pièce d'origine ou extourne automatique de la pièce d'origine selon la pièce supprimée) pour ne pas déphaser les pièces.